



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAÉRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.

DEL 17.06.2016-056 : Modification des Tarifs Restauration scolaire et accueil périscolaire selon le quotient familial établi par la CAF

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Le coût d'un repas en 2015 s'élevait à 5.58 €.

La tarification des prestations Restauration scolaire et Accueils périscolaires est établie selon le quotient familial : ce dernier est déterminé selon la composition et les ressources annuelles de la famille.

A la rentrée scolaire 2016-2017, nous proposons d'instaurer des tarifs forfaitaires par période et par enfant qui sont établis sur la base d'un tarif journalier et appliqués en tenant compte du nombre de jours réels de fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Fixe à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs au restaurant scolaire comme suit :

Quotient Familial	Prix par repas	Participation des familles	Participation de la commune
Jusqu'à 400€	1.02 €	18.45%	81.55%
De 401 à 630€	1.35 €	24.19%	75.81%
De 631 à 840€	2.03 €	36.38%	63.62%
De 841 à 1050€	2.70€	48.39%	51.61%
De 1051 à 1260€	3.37€	60.39%	39.61%
A partir de 1261€	3.67 €	65.41%	34.59%

Quotient Familial		Jusqu'à 400 €	De 401 à 630 €	De 631 à 840 €	De 841 à 1050 €	De 1051 à 1260 €	A partir de 1261 €	Date des factures
		Montant facturé par enfant et par période						
Tarifs forfaitaires	1 ^{ère} période	35.70 €	47.25 €	71.05 €	94.50 €	117.95 €	128.45 €	Novembre 2016
	2 nd e période	35.70 €	47.25 €	71.05 €	94.50 €	117.95 €	128.45 €	Février 2017
	3 ^{ème} période	34.68 €	45.90 €	69.02 €	91.80 €	114.58 €	124.78€	Mai 2017
	4 ^{ème} période	35.70 €	47.25 €	71.05 €	94.50 €	117.95 €	128.45 €	Juillet 2017
Tarif occasionnel		4.10 €						
Tarif adulte		5.40 €						

Précise que les absences seront déduites que sur présentation de justificatifs avant l'établissement des factures.

Fixe à compter du 1 septembre 2016, les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Accueil périscolaire		
	Matin	Soir	Matin + Soir
Jusqu'à 400€	0.34€	0.61€	0.73€
De 401 à 630e	0.45€	0.80€	0.95€
De 631 à 840€	0.68€	1.20€	1.43€
De 841 à 1050€	0.90€	1.60€	1.90€
De 1051 à 1260€	1.13€	2.00€	2.36€
A partir de 1261€	1.22€	2.16€	2.57€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Yves ANDRE.

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

21 JUIN 2016

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773/936-5000
FAX: 773/936-5000
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

CHICAGO, ILLINOIS 60637

CHICAGO, ILLINOIS 60637



CHICAGO, ILLINOIS 60637

UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773/936-5000
FAX: 773/936-5000
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU